

Délibération n°2024-25

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL

SEANCE ORDINAIRE du LUNDI 08 AVRIL 2024

COLLEGE COLLECTE

Objet : Ouverture d'un poste permanent à temps complet de technicien principal de 1^{ère} classe au service Communication

L'an deux mil vingt-quatre et le huit du mois d'avril à 19 heures, le Comité syndical - Collège Collecte, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Henri-Jean THEBAULT, 1^{er} Vice-Président (le Président, Éric SOULES, étant malade).

Nombre de délégués en exercice : 25

Quorum : 13

Présents : 20.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Nathalie BENQUET, Marie-Hélène BOUSQUET, Patricia CASSAGNE, Laure PINCE et Ascension PONCHET, MM. Éric BRETHERS, Jean-Jacques CAPDEPUY, Adrien FERE, Patrick FRAGNEAU, Yves MANCIET, et Christian VIUDES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Gilbert BADET, Patrick COCHARD-DEGUET, Jean-Marie DUBROCA, Dominique HARDY, Daniel MAIA, Frédéric POMAREZ, Jean-Richard SAINT JOURS, Jean SLOSTOWSKI et Henri-Jean THEBAULT (Président de séance).

Absents excusés remplacés par suppléants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Monsieur Éric SOULES remplacé par Monsieur Yves MANCIET,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Monsieur Daniel ANTAGNAC remplacé par Monsieur Daniel MAIA, Monsieur Philippe CUBILIER remplacé par Madame Dominique HARDY.

Absents excusés : 5.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Madame Florence GUERRO, MM. Titouan DAUDIGNON, Fabien LAINE et Vincent LOUBERE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Monsieur Jérôme CLAVE.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien FERE

Date de convocation et d'affichage : 26 mars 2024



Délibération n°2024-25

Objet : Ouverture d'un poste permanent à temps complet de technicien principal de 1^{ère} classe au service Communication

Monsieur le 1^{er} Vice-Président indique à ses collègues que, le service Communication s'étoffe avec le tri à la source des biodéchets. En effet, outre le recrutement récent d'un ambassadeur de prévention pour le déploiement du compostage auprès des usagers, est envisagé, dans l'année, le recrutement d'un chargé de mission Prévention pour l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés qu'il faudra encadrer.

De plus, les techniques de communication nécessitent de plus en plus de connaissances et d'expertise.

Il est proposé de créer un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet pour assurer les fonctions de responsable du service Communication.

Le Comité Syndical – Collège Collecte :

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la délibération du Comité syndical n°2024-02 en date du 12 février 2024 portant dispositions sur le Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),

VU l'avis favorable du Bureau syndical en date du 25 mars 2024,

Où l'exposé de son 1^{er} Vice-Président et après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- de créer un emploi permanent à temps complet de technicien principal de 1^{ère} classe, dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux – Catégorie B, pour assurer les fonctions de responsable du service Communication,
- que l'agent est chargé des missions suivantes :
 - Mise en œuvre des actions de communication pour promouvoir les actions du SIVOM : communication orale : animation de réunions d'information à destination des élus, des agents, des usagers, participation à des réunions pour représenter le SIVOM, animation d'ateliers dédiés, communication écrite : rédaction d'articles, de lettres d'informations, de diaporamas, conception graphique et rédactionnelle de flyers et d'affiches; ...
 - Encadrement et gestion des agents du service dédiés à la communication et à la prévention des déchets, particulièrement au tri à la source des biodéchets.
 - Organisation des manifestations du SIVOM : journée Portes Ouvertes de l'UVE, journée du personnel, repas des saisonniers, Noël des enfants, vœux, départs à la retraite, ...
 - Préparation du budget du service
 - Mise à jour régulière du site internet et de la page Facebook du SIVOM ainsi que des écrans d'informations (accueil du siège et salle d'embauche du personnel).
- que la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné,
- que le régime indemnitaire de cet agent est celui applicable à la fonction, dans le cadre du RIFSEEP, groupe B2,



- que Monsieur le Président est chargé de recruter le titulaire de ce poste, à pourvoir au 1^{er} mai 2024,
- que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au Budget annexe du SIVOM Collecte ordures ménagères aux chapitre et articles prévus à cet effet,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le 1^{er} Vice-Président,
Henri-Jean THEBAULT

SIVOM du Born

115 Route de Piche

40200 PONTENX-LES-FORGES

Tél. : 05 58 78 50 93

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr Une copie de cette décision devra être jointe au recours.